

**Avis public**



**ORDONNANCE**

Avis est par les présentes donné que l'ordonnance ci-après décrite a été décrétée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 avril 2020.

**RÈGLEMENT SUR LES EXEMPTIONS EN MATIÈRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT (5984 modifié)**

- Ordonnance OCA20 17008 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 4860, avenue Cumberland, de l'obligation de fournir une case de stationnement.

FAIT à Montréal, ce 8 avril 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate